

Motion relative à l'inadaptation des mesures de compensation de surface écologique et de défrichement

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 15 novembre 2013 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

Considérant

- Que les mesures de compensations de surface écologique et forestière mises en place impactent systématiquement les surfaces agricoles, support d'une activité économique,
- Que ces mesures constituent une « double peine » pour l'agriculteur déjà amputé de surfaces par les programmes de travaux,
- Que les surfaces agricoles ne bénéficient d'aucune compensation lors de projet d'aménagement,
- Que les surfaces forestières ne sont pas menacées en Lozère mais qu'au contraire il convient de contenir le boisement naturel,
- Que le projet de Loi d'Avenir de l'agriculture prévoit de rendre systématique la compensation des surfaces défrichées qu'elles soient issues de plantation ou de colonisation naturelle,

Demande

- Qu'il n'y ait pas de compensation écologique se traduisant par de la perte de surface agricole d'autant plus que la qualité de la biodiversité dépend directement de l'activité agricole,
- Que l'implication de l'exploitant agricole pour la mise en place de mesures compensatoires écologiques sur du parcellaire non agricole soit rémunérée à sa juste valeur,
- Que la Chambre d'Agriculture Lozère soit consultée et associée de façon systématique lors de la mise en place de compensation écologique par un porteur de projet,
- Qu'il n'y ait pas de compensation de surface forestière quand les agriculteurs souhaitent défricher une parcelle pour l'utiliser en agriculture,
- Qu'une observation et un suivi cartographique soient réalisés pour assurer le maintien des surfaces agricoles,
- Qu'il y ait une compensation agricole lors de la création d'ouvrages qui viennent utiliser, diminuer les surfaces agricoles soit par des surfaces défrichées, soit par le financement d'aménagement et d'améliorations foncières.

Délibéré à Mende, le 15 novembre 2013

La Présidente Christine VALENTIN